RÈGLEMENT GENERAL « JEU INTERNET VIRGIN RADIO » ADDITIF N° 86

La SAS Europe 2 Entreprises organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu Internet VIRGIN RADIO » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 2 avril 2018 à 10h00 au 8 avril 2018 à 23h59.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

pour l'application de l'article 4 :

Il s'agit d'un jeu avec question.

Le nombre de participation autorisée par participant pour la Période de Jeu est de 1 (une).

La question et la bonne réponse correspondante sont détaillées en annexe 1 non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

• pour l'application de l'article 5 :

20 participants seront tirés au sort parmi les inscrits ayant répondu correctement à la question et seront déclarés gagnants.

• pour l'application de l'article 6 :

Détail des lots:

> 20 lots « 1 Compilation « Virgin Radio Vol.2 » », d'une valeur unitaire de 9 euros.

Annexe 1

Non disponible au public avant la fin de la Période de Jeu.

Question : Combien de CD contient la compilation « Virgin Radio Vol.2 » ?

- a) 1
- b) 2 (bonne réponse)
- c) 3